




## Matinées de la prévention 2018 Nouméa / Koné / Poindimié

La DTE et la CAFAT organisent à l'attention des entreprises des conférences techniques sur des sujets de sécurité et de protection de la santé au travail. Ces conférences sont gratuites, elles durent une matinée et visent à donner aux participants une information générale sur la réglementation, la technique et la méthodologie d'action pour le sujet traité. Le nombre de places par entreprise n'est pas limité.


Inscription sur le site : [www.dtenc.gouv.nc](http://www.dtenc.gouv.nc)

<p><b>Février</b></p> <p><b>N le 21</b> <b>K le 22</b> <b>P le 23</b></p>	<p><b>Evaluer les risques psychosociaux</b></p> 	<p>Identifier et éliminer les risques psychosociaux pour protéger la santé mentale des travailleurs est une nécessité dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels. Lorsque cela n'est pas fait l'entreprise et les personnes qui la composent souffrent psychologiquement, le travail est désorganisé, au pire les relations sont délétères, chacun lutte et se protège. Absentéisme et turn-over qui sont la conséquence de ces risques ne font qu'aggraver la situation.</p> <p>Cette matinée de la prévention fera le tour de la question : identifier les sources de risques, les évaluer, prendre des mesures nécessaires, repenser l'entreprise pour faire du travail un lieu d'épanouissement et de cordialité et non un lieu de souffrance.</p>
---	--	--

<p><b>Mars</b></p> <p><b>N le 21</b> <b>K le 22</b> <b>P le 23</b></p>	<p><b>Evaluer les risques professionnels dans son entreprise</b></p> 	<p>L'évaluation des risques professionnels est la première étape d'une politique de santé et de sécurité au travail dans l'entreprise. Elle renvoie à identifier, à les analyser et à évaluer les risques, elle permet d'en déduire des actions correctives qui vont réduire les accidents du travail, l'absence des salariés et améliorer les performances globales de l'entreprise. On va au travail pour gagner sa vie, non pour la perdre ou pour souffrir de ses effets.</p> <p>Cette matinée de la prévention vise à donner aux participants une information générale sur la démarche d'évaluation des risques professionnels pour pouvoir l'organiser et la conduire.</p>
<p><b>Nouméa</b> <b>Vendredi</b> <b>27 avril</b></p>	<p><b>Journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail</b></p> 	<p><i>Célébrée le 28 avril, la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail initiée par l'OIT (Organisation Internationale du Travail) promeut l'amélioration des conditions de travail dans le monde entier. Conforme à cet objectif le thème 2018 en Nouvelle-Calédonie sera la Qualité de vie au travail ou QVT.</i></p> <p><i>Travailler pour évoluer socialement tout en conciliant vie professionnelle et vie personnelle, mais également travailler pour que son entreprise soit performante. Trouver un équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle. Valoriser le savoir des salariés, les responsabiliser, agir sur la conciliation des temps, rendre le travail sûr et sain, établir un autre dialogue social, etc. renforcent le sentiment d'équité et favorisent la loyauté à l'entreprise, donnent un sentiment de cohésion et participent au maintien de l'emploi.</i></p> <p><i>Voici les objectifs que vise une démarche de Qualité de vie au travail (QVT), démarche qui sera au centre des débats à l'occasion de cette journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail 2018.</i></p>

<p><b>Juin</b></p> <p><b>N le 20</b> <b>K le 21</b> <b>P le 22</b></p>	<p><b>Alcool Cannabis</b> <b>Objectif ZERO</b></p> 	<p>L'alcool et le cannabis, que ce soit dans le travail ou dans la sphère privée sont des causes d'accidents et de mortalité. Ces psychotropes génèrent souvent des comportements violents, déconnectent de la réalité et favorisent l'absentéisme au travail. Ils empoisonnent la vie de tous que l'on soit un adepte de l'ivresse ou pas.</p> <p>La rigueur que l'entreprise aura concernant leur consommation dans le cadre du travail permettra indirectement de changer les mentalités, de changer le regard que les travailleurs ont sur l'ivresse et la consommation d'alcool que ce soit dans le travail ou dans la vie privée.</p> <p>Cette matinée de la prévention vise à donner aux participants, les tenants et les aboutissants permettant de mettre en place et de faire vivre une politique d'entreprise sans alcool, sans cannabis, tolérance zéro.</p>
<p><b>Juillet</b></p> <p><b>N le 18</b> <b>K le 19</b></p>	<p><b>Evaluer et agir sur le</b> <b>risque routier</b></p> 	<p>Le risque routier constitue la première cause d'accidents mortels au travail et toutes les entreprises peuvent être concernées. C'est un risque qui ne s'aborde pas sans détenir une méthodologie d'évaluation et une connaissance des actions de prévention spécifiques à mettre en place.</p> <p>Les routes calédoniennes tuent. Comme pour l'alcool et le cannabis, l'entreprise peut jouer un rôle sur le changement des mentalités au regard de la conduite automobile.</p> <p>Cette matinée de la prévention vise à donner aux participants l'information et les outils nécessaires pour sensibiliser les salariés et prévenir efficacement ce risque.</p>

<p><b>Août</b></p> <p><b>N le 8</b> <b>K le 9</b></p>	<p><b>Formations à la sécurité</b></p> 	<p>L'employeur organise une formation pratique et appropriée à la sécurité au bénéfice de ses salariés. La formation à la sécurité a pour objet d'instruire le travailleur des précautions à prendre pour assurer sa propre sécurité mais aussi celle des autres.</p> <p>Quelles sont les formations sécurité obligatoires (directement et indirectement), sous quelles formes, à quels travailleurs s'adressent-elles ?</p> <p>Cette matinée de la prévention vise à donner aux participants l'information et les outils nécessaires pour répondre à cette obligation du code du travail</p>
<p><b>Octobre</b></p> <p><b>N le 3</b> <b>K le 4</b> <b>P le 5</b></p>	<p><b>Organisation administrative de la prévention</b></p> 	<p>La santé et la sécurité au travail repose sur des principes juridiques fondamentaux visant à prévenir les risques pour les salariés au travers de vérifications périodiques, dans certains cas d'un règlement intérieur, de plans de prévention, au minimum d'un dossier EVRP.</p> <p>Cette matinée de la prévention vise à donner aux participants toutes les informations permettant de répondre à ces obligations réglementaires en passant par les rapports des vérifications, les registres, les plans, l'affichage sécurité au poste de travail, etc.</p>

<p><b>Novembre</b></p> <p><b>N le 7</b> <b>K le 8</b> <b>P le 9</b></p>	<p><b>Alcool et pots d'entreprises</b></p> 	<p>Un départ, un anniversaire, une nomination, une fin d'année, nombreuses sont les occasions qui amènent les entreprises à organiser des pots visant à regrouper les salariés pour partager un moment de convivialité, un moment où trop souvent l'alcool coule à flot. Pourtant, l'introduction, la distribution et la consommation d'alcool sont interdites dans le travail. L'alcool est-il vraiment nécessaire pour renforcer la cohésion des employés de l'entreprise ?</p> <p>Non. Il n'y a pas une seule raison qui justifie cette prise de risque par l'employeur. Il prend des risques pour lui, pour ses salariés et pour son entreprise.</p> <p>Cette matinée de la prévention vise à faire un point des risques encourus dans le cas de pots alcoolisés, à évoquer la situation inverse, celle d'un pot sans alcool.</p>
---	--	---

**N = Nouméa :** CAPS (Centre administratif de la Province sud)

**K = Koné :** Hôtel Koniambo

**P = Poindimié :** Hôtel TIETI

**Contact DTE :**

[vanessa.lagikula@gouv.nc](mailto:vanessa.lagikula@gouv.nc)

[philippe.dimaggio@gouv.nc](mailto:philippe.dimaggio@gouv.nc)

**Contact CAFAT :**

[lgrave@cafat.nc](mailto:lgrave@cafat.nc)

